

## Conditions d'utilisation pour les locations de glace

Afin de respecter les mesures gouvernementales en vigueur au Québec, ce contrat d'engagement doit être lu, compris, signé et respecté par le responsable du groupe ou du duo.

### Participants

Toutes les personnes devront **obligatoirement** demeurer à Val-d'Or et habiter à la même adresse. Si un participant se rajoute à la liste des noms fournie au départ, il devra présenter une preuve du lieu de résidence.

### Accès à l'infrastructure

- Les participants devront arriver 10 minutes avant le début de l'activité et ils ont 10 minutes pour sortir après l'activité. Nous suggérons fortement que ceux qui portent l'équipement de hockey soient déjà prêts à embarquer sur la patinoire avant d'arriver à l'aréna.
- Tous les participants ne doivent présenter aucun des symptômes reliés à la COVID-19 : fièvre, toux ou augmentation de toux, fatigue inhabituelle, essoufflement inhabituel, douleurs musculaires ou courbatures inhabituelles, maux de tête inexplicables, perte de goût ou d'odorat. De plus, ils ne pourront avoir été en contact direct (à moins de deux (2) mètres) sans les équipements de protections individuelles recommandés avec une personne ayant testé positif à la COVID-19.
- Chaque personne doit, en entrant et en sortant de l'aréna, se laver les mains à la station de lavage identifiée (solution désinfectante hydro alcoolique ou eau et savon).
- Le port du couvre-visage est obligatoire pour toute personne âgée de 10 ans et plus.
- Le port du couvre-visage doit être porté en tout temps (à l'arrivée, dans les déplacements, etc.), sauf une fois rendue sur la patinoire.
- Tous les participants doivent apporter leurs bouteilles d'eau identifiées.
- Il est recommandé aux personnes âgées de plus de 70 ans et celles atteintes de maladies chroniques ou immunosupprimées de rester à la maison.
- Un adulte doit obligatoirement être présent si les participants sont âgés de moins de 18 ans.

### Le responsable doit faire la promotion de l'étiquette respiratoire :

- inciter les gens à tousser dans leur coude replié;
- ne pas cracher au sol ou sur la patinoire;
- utiliser un mouchoir puis le jeter avant de se laver les mains.

### Le responsable du groupe doit :

#### Avant l'activité

- Acquitter les frais de location de glace de 25.00\$, taxes incluses, pour chaque bloc de 50 minutes. Le paiement peut être fait par Interac, en argent comptant ou par chèque, au bureau administratif du Centre air Creebec.
- **Le paiement doit avoir été fait avant la location, sinon elle sera automatiquement annulée sans préavis. Si la location est prévue pour la fin de semaine, elle devra avoir été payée avant le vendredi 15h.**
- Accueillir les participants.

Après l'activité

- S'assurer que tous les participants quittent l'aréna 10 minutes après l'activité, et ce en respectant les directives instaurées par le Service sport et plein air (aréna).

**Couverture d'assurances**

- Le responsable du groupe reconnaît posséder une assurance en responsabilité civile d'un minimum de 2 millions \$ qui couvre les activités de son groupe.

**Note importante**

L'entente actuelle est évolutive en fonction des directives de la Santé publique. Dans le cas où les mesures mentionnées dans le présent document ne soient pas respectées, la Ville de Val-d'Or se réserve le droit de retirer l'accès aux arénas.

**Nom des participants :**

Réservé à l'administration

Date	Heure	Glace

**Engagement**

Je, [ ], m'engage à respecter les modalités pour l'utilisation de la glace

NOM EN LETTES MAJUSCULES dont je suis responsable.

\_\_\_\_\_  
Signature du responsable

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Adresse

\_\_\_\_\_  
Numéro de téléphone